



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 27 avril 2016 à 20h30
au Complexe communal du Léman.

La 36ème séance de la présente législature 2011-2016 et 3^{ème} de cette année 2016 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Pierre-Yves Brandt, Président pour cette année 2015-2016, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Nous avons initialement 11 points à l'ordre du jour. Le Bureau et la Municipalité souhaitent supprimer le chiffre 9 de l'ordre du jour : Dépôt de préavis no 07/16 « Fondation Théâtre Kléber Méleau – convention de subventions pour 2017, 2018 et 2019 ». Le préavis est retiré. M. le Président passe la parole à la Municipalité pour quelques explications complémentaires. **Mme Merminod** : il s'agit d'un préavis intercommunal qui était pratiquement prêt et, lors d'une séance du Conseil de Fondation, les communes n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Nous avons préféré retirer ce préavis.

Nous passons au point 1.

M. le Président donne la lecture de la lettre de démission adressée par M. Thierry Bochud en date du 12 avril 2016. Le nouvel effectif du Conseil est de 53 membres.

1. Appel

Effectif du Conseil	53
Excusés	10 Mmes Burrus, Grzelak-Guidon et Gillot MM. Affolter, Bryois, Clerc Laurent, Gardet, Hirsch, Weber et Wirth
Absents	2 Mme Fankhauser M. Ribeiro
Présents	41
Majorité absolue	21

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2016

PV no 02/2016 du 16.03.16

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Dubuis : à la page 4, je souhaiterais que l'on retire la fin de la dernière phrase à partir de raison de l'amendement. A la page 7, il s'agit d'un paradoxe avec ce que le rapport de minorité propose de rejeter dans ce préavis ; ce dernier donne précisément ce que le rapport de minorité demande, à savoir la priorité aux personnes de la commune dans le besoin.

M. Chappuis : au bas de la page 7, il faut ajouter les familles « Suisses ou avec le permis C ». A la page 9, il faut mentionner que le rapport de bataillon a eu lieu et supprimer la suite.

M. Gygax : à la page 6, lorsque l'on parle de référence parts à son entier, il s'agit bien de 10 % ETP par homme. En bas de page, il est indispensable pour les non retraités volontaires mais ce n'est plus une option pour les plus de 70 ans.

M. Allemann : à la page 2, il s'agit de LAGAPEO, il faut enlever le s et au bas de la page, il s'agit de report et non rapport.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 02/2016 du 16.03.16 est accepté par 33 voix et 7 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

M. le Président communique les événements qui ont marqué la vie de notre commune et on mentionnera en particulier :

- **Election à la Syndicature.** M. Alain Clerc était candidat à sa succession. Il a été tacitement reconduit à son poste de Syndic de la Commune de Saint-Sulpice.
- Il s'agit de la 1^{ère} place à la course des 20 km de Lausanne, dans la catégorie enfants de moins de 10 ans, de l'un de nos concitoyens M. Markwalder.

Maintenant, M. le Président communique quelques dates à retenir :

- Mercredi 25 mai 2016 : rencontre sportive Saint-Sulpice-Préverenges. La rencontre aura lieu au bowling Miami à Echandens et sera suivie d'un repas. Les inscriptions sont ouvertes et vous êtes tous vivement encouragés à y participer.

Les prochaines dates du Conseil communal :

- Mercredi 15 juin 2016 à 18h30. Cette séance marquera la fin de la législature. Un repas sera organisé à l'issue de la séance, avec les conjoints. Il se déroulera au Starling et les inscriptions seront envoyées sous peu.
- Vendredi 17 juin 2016 à 18 h00 (Assermentation). Le programme détaillé suivra. La séance d'installation sera suivie d'un apéritif dinatoire.

La séance qui avait été initialement prévue le 22 juin n'aura pas lieu.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : C'est avec un immense honneur et beaucoup de plaisir que la Municipalité va fêter l'arrivée du 4000^{ème} habitant de Saint-Sulpice et l'accueillir comme il se doit lors d'une cérémonie qui se tiendra le 2 mai prochain au carnotzet communal. Ce nouveau et jeune résident se prénomme Anthony et il soufflera ses 5 bougies en septembre prochain. Sans en être conscient, son arrivée est synonyme d'un passage de cap important pour la commune puisque, grâce à lui, voici maintenant franchie la barre emblématique des 4000 habitants.

Cette étape dans la croissance de la localité illustre sa prospérité mais représente aussi un défi pour votre Municipalité, puisque cette attractivité à une part d'inconvénients. Elle requiert une adaptation réfléchie des infrastructures et des services communaux pour répondre aux besoins accrus de la population. La Municipalité va s'y efforcer tout au long de la législature à venir, convaincue qu'elle peut compter en cela sur le soutien d'un conseil communal investi d'un esprit d'ouverture et de concertation qui a toujours prévalu entre organes exécutif et délibérant.

C'est avec une vive satisfaction que nous inaugurerons le samedi 25 juin 2016 le bâtiment rénové des Crêtes, à la rue du Centre 60, qui a été l'objet de maints débats au cours des dernières années. Tout évolue si rapidement aujourd'hui qu'il ne s'agit pas seulement de rénover un bâtiment en tenant compte du passé, mais il faut l'adapter aux exigences actuelles en prévoyant les besoins du futur. Une partie de l'administration communale sera déplacée pour répondre encore mieux aux besoins de la population. Une nouvelle signalétique globale a été définie, qui sera posée au Centre 60 et à la Maison de commune.

Dans le bâtiment rénové de la rue du Centre 60, se trouvera :

Au rez-de-chaussée :

- **La réception** (principale) et le contrôle des habitants, qui s'appellera désormais **l'office communal de la population**. La réception a été intégrée à cet office.

À l'étage :

- **Le service technique.** Comme son nom l'indique, ce service est placé sous la responsabilité de M. David Conde.

Dans la maison de commune, rue du Centre 47, se trouvera :

Au rez-de-chaussée :

- **Le service des finances** (anciennement bourse communale).

A l'étage :

- **Le secrétariat municipal** (anciennement greffe municipal) avec le bureau de la secrétaire municipale qui assume l'administration générale et la gestion des ressources humaines (service du personnel).

Autres locaux qui demeurent dans ce bâtiment :

- Le bureau du Syndic et la salle de Municipalité, au rez-de-chaussée sud.
- La salle de conférence dans les combles.

Dans l'annexe du 14 avril, rue du Centre 47, se trouvera :

- Les deux bureaux de travail des conseillers municipaux au rez-de-chaussée.
- Le carnotzet communal au sous-sol.

Le service de voirie, dont le nom ne change pas, est maintenu dans le bâtiment de la rue du Centre 138.

L'UAPE et les activités parascolaires restent au collège des Pâquis.

Concernant la servitude de passage, la commune a réalisé et terminé le travail sur le territoire des appartements protégés de la SCHO. Les tractations avec délais ont été données aux propriétaires des parcelles situées en dessous et nous attendons des dates pour terminer ces travaux.

M. Meyer : Concernant le SDIS, j'ai participé la semaine dernière à une séance réunissant toutes les communes de la couronne lausannoise pour la présentation finale du projet VIDIS, à savoir préparer une collaboration avec un consultant spécialisé, séance auquel a pris part le SDIS Chambronne. Il est prévu une réorganisation de la police du feu pour les 20 à 25 prochaines années tenant compte des difficultés croissantes de recruter des nouveaux pompiers volontaires. VIDIS prévoit d'assumer d'ici 2 à 3 années les interventions par des pompiers professionnels durant la journée depuis la caserne de la Ville de Lausanne. Ceci évite aux pompiers volontaires de devoir quitter leur travail. L'étude a tenu compte des temps de déplacement qui restent dans les normes. Seuls 8 à 9 pompiers professionnels devront être engagés. Aucune suppression de caserne n'est prévue et les pompiers volontaires continueront d'assumer les sinistres durant la nuit, en semaine et les week-ends. En cas de gros sinistre durant la journée, un renfort avec des pompiers volontaires reste toutefois possible.

Mme Merminod : Retrait du préavis

Il s'agit d'un préavis intercommunal portant sur la convention de subventionnement du TKM. Lors d'une séance du conseil de fondation, les communes n'ont pas pu se mettre d'accord sur cette convention. Il a été décidé de changer la convention de subventionnement. Le préavis sera donc modifié, ainsi que la convention, qui seront présentés plus tard.

Communications

Vu le nombre d'inscription à l'UAPE pour la prochaine rentrée, la Municipalité a le projet d'ouvrir un groupe de plus et d'accueillir 24 enfants le matin au lieu de 12, 60 à midi au lieu de 48 et 48 l'après-midi au lieu de 36. Cela permettrait de répondre à plus de demandes. On est bien conscient que nous ne pourrions pas répondre à toutes les demandes, la plage de midi étant particulièrement demandée. Une demande à l'OAJE a été faite pour ouvrir un groupe de plus à midi, pour les autres moments, nous avons l'autorisation pour 48 enfants. Si cette demande est acceptée, cela nécessitera un poste d'éducatrice entre 80 et 100%.

Accueillir plus d'enfants demande aussi des changements pour les éducatrices, afin d'assurer un suivi de qualité. En mangeant à l'UAPE à midi, je suis toujours surprise de l'ambiance. Il y a du bruit, certes, mais ce n'est pas du chahut, les enfants discutent ensemble et avec les éducatrices. Nous avons la chance d'avoir un service de qualité.

Le 19 mars a eu lieu une représentation théâtrale pour jeune public. Il s'agissait d'un spectacle organisé par Zig-Zag théâtre dont la commune est membre. La salle était pleine, et les ateliers qui ont précédé étaient complets aussi. Il y a eu une représentation scolaire et les élèves ont pu profiter d'une animation en classe avant la représentation. Allez hop propose une initiation au walking le 10 mai de 18h30 à 20h au Laviau. Vous avez reçu un tout ménage, inscrivez-vous! Le syndic et moi-même serons présents.

4. Préavis municipal no 01/16 : « Indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021 ».

Chacun a pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances du 1^{er} mars 2016. Lors de la séance du 16 mars dernier, le Conseil avait pris la décision de reporter la votation en application de l'article 69 RCom. Entretemps, la Commission de gestion et des finances a siégé une nouvelle fois et rendu un second rapport daté du 11 avril 2016. Chacun d'entre-vous a pu en prendre connaissance.

M. Dubuis a présidé la commission de gestion et des finances en présence de M. Alain Clerc, Syndic, qui représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Dijamatovic, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Wessner : vu que cela pourrait être assez tendancieux pour certains, je propose de voter à bulletins secrets les conclusions du préavis et non les amendements.

M. le Président met au vote cette proposition qui est acceptée par un 5^{ème} des conseillers communaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et propose tout d'abord de voter sur les deux amendements proposés par la Commission. Quel que soit le résultat de ces deux votes, chacun conserve toute liberté de voter comme il l'entend sur le fond (i.e : sur le préavis amendé ou non ; article 71 al. 4 RC).

M. Mouvet demande de lire les amendements.

M. Gyax demande à la Municipalité de s'exprimer sur ces amendements.

M. le Syndic : nous avons rencontré la commission de gestion qui maintient l'amendement 1.

Amendement 1 :

Est accepté par 37 voix pour et 3 abstentions.

Amendement 2 :

Est accepté par 36 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président propose de passer au vote par bulletins secrets pour le préavis.

Le Conseil Communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 01/16 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;
- Considérant les deux amendements proposés par la Commission de gestion et des finances en charge de l'étude du préavis ;

Décide par 22 voix pour et 19 voix contre

- De fixer pour la législature 2016-2021 les indemnités annuelles de la Municipalité comme suit :
 - Syndic : CHF 85'140.- (pour un taux d'activité de 60%)
 - Municipal : CHF 49'665.- (pour un taux d'activité de 35%)
- D'octroyer à la Municipalité pour la législature 2016-2021 des frais de représentation annuels, de la façon suivante :

Syndic : CHF 9'600.-

Municipal : CHF 7'200.-

- Que les jetons de présence perçus par les membres de la Municipalité dans le cadre de leur activité de représentation de la commune sont reversés à la bourse communale.

M. le Syndic : la Municipalité remercie le conseil et je vais vous lire un message de deux membres de l'Etat de Vaud. La réponse de M. Vincent Duvoisin précise que dans certains dicastères l'investissement peut-être plus important selon la période. Dès lors, la Municipalité peut bénéficier d'une certaine marge de manœuvre afin d'assurer une rémunération équitable.

M. Pache : Mme Burrus et moi-même avons approché l'Etat de Vaud parce que lors de la dernière séance, la commission souhaitait que la répartition se fasse de manière égale ; mais une première conversation téléphonique avec l'un des juristes précisait effectivement que le conseil décidait du montant alloué à chaque Municipal.

5. Préavis municipal no 03/16 : « Adoption d'un nouveau règlement du Conseil communal »

M. Panzera a présidé la commission en présence de M. Alain Clerc, Syndic, qui représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. del Boca, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Panzera présente chaque amendement demandé par l'Etat de Vaud sur écran.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

Amendement 1.

M. del Boca : on constate dans le préavis que les modifications se réfèrent au texte qui a été remis par la commune à l'Etat de Vaud, texte que vous n'avez pas. Comme il est difficile de se rendre compte des modifications, nous vous les projetons.

Amendement 1, nous avons supprimé tout ce que concernait les commissions ad hoc, mais il faut les remettre, car il s'agissait d'une erreur.

M. Walpen : je suis surpris par la dernière phrase qui précise que les commissions thématiques sont nommées pour la durée de la législature, sans préciser ce qu'il en est des commissions ad hoc.

M. del Boca : les commissions ad hoc concernent par exemple ce que l'on doit voter ce soir sur le matériel de bureau et elles sont nommées en fonction des besoins. Il n'y a pas de durée dans le temps.

M. Wessner : qu'est-ce qu'une commission thématique ?

M. del Boca : seule la commission de gestion et des finances est nommée pour 5 ans, mais aussi, par exemple, la commission du Laviau.

M. Walpen : il manque dans l'amendement que la commission ad hoc est ponctuelle et variable.

M. del Boca : il n'est pas utile de le dire, mais dans le cas d'un renvoi de préavis, la commission aura la durée jusqu'à ce que le problème soit réglé.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

L'amendement 1 (art.37 RCom) est accepté par 39 voix et 1 abstention.

Amendement 2.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : vous avez dans le préavis la notion de quorum qui avait disparu. Il avait été oublié et l'Etat nous demande de le réintroduire, ce qui a été fait dans l'article 43, et nous avons supprimé l'article 44. Le fait que l'envoi peut se faire par voies postales ou électroniques demande que, par voies électroniques, chaque membre devrait signer un document.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

L'amendement 2 (art. 44 RCom) est accepté à l'unanimité.

Amendement 3.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

L'amendement 3 (art. 44ss RCom) est accepté à l'unanimité.

Amendement 4.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : il s'agissait d'une erreur, à savoir que nous avons prévu une nomination chaque année des délégués intercommunaux. En fait l'article 118 de la loi sur les communes précise que ces délégués doivent être désignés pour toute la durée de la législature. Il s'agit donc de compléter le texte existant.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

L'amendement 4 (Art. 49 RCom) est accepté à l'unanimité.

Amendement 5.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : en fait, la commission avait repris le texte actuel de notre règlement qui précise que l'auteur d'une motion peut transformer celle-ci en postulat. L'Etat de Vaud dit qu'il n'y a que l'auteur d'une motion qui peut la transformer, et non le conseil.

Mme Kaeser-Moser : donc, pendant la discussion, l'auteur peut dire qu'il transforme sa motion en postulat ?

M. Panzera : oui il s'agit de cela.

M. del Boca : Au Grand Conseil, un seul député peut transformer une motion en postulat.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

L'amendement 5 (Art. 61 RCom) est accepté à l'unanimité.

Amendement 6.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : il s'agit d'une discussion plus formelle qu'une modification. Il s'agit simplement de charger la Municipalité de soumettre le règlement à la Cheffe du Département.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

L'amendement 6 (Préavis) est accepté à l'unanimité.

Avant de passer au vote concernant le préavis, M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : à la fin du texte, vous avez quelques définitions concernant le postulat ou autres. La commission propose que tous les textes fassent partie d'une annexe no 2 et tous les membres de la commission se sont proposés pour relire le texte du règlement avant impression, car il est préférable d'avoir l'avis de plusieurs personnes afin d'éviter des fautes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant le préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 03/16 ;
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

D'amender le préavis municipal no 03/16 tel que proposé par la Commission par le biais de 6 (six) amendements dans le sens suivant :

- D'adopter le nouveau règlement du Conseil communal ;
- De charger la Municipalité de soumettre le règlement adopté à l'approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

6. Préavis municipal no 04/16 : « Demande d'un crédit de CHF 324'000.- pour l'acquisition du mobilier du bâtiment des Crêtes, rue du Centre 60 »

M. Hanlon a présidé la commission en présence de M. Jean-Pierre Jaton, Municipal, qui représentait la Municipalité, accompagné de M. Ziad Kazan architecte. M. le Président donne la parole à M. Pache, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Jaton : je tiens à remercier la commission pour son travail et ses conclusions et leur confiance accordée à la Municipalité. Nous avons procédé à des visites de fournisseurs, dont un nouveau et le fournisseur du mobilier actuel. Ces visites nous laissent penser que les prix unitaires pour les éléments mobiliers ne sont pas loin de la réalité. Si l'option est prise de compléter le mobilier plutôt que de prendre du nouveau, pourrait nous apporter une économie. Sur le montant de CHF 25'000.- prévu pour une armoire informatique, ce qui était vrai lors de la rédaction du préavis, il n'y aura pas besoin d'un nouveau serveur de travail. Par contre, il y aura un serveur de sauvegarde qui ne nécessitera pas la réfrigération du local. Il y aura un système de monitoring de la température et de la fumée. A la fin de l'année, la téléphonie sur fil de cuivre va disparaître et nous devons passer sur informatique. Il nous a semblé judicieux d'inclure, dans la partie informatique, la mise à jour de notre centrale téléphonique.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Richards : j'aimerais remercier la commission et attirer votre attention sur la page 2 du rapport, qui mentionne CHF 1'500.- la chaise. Ne pourrait-on pas trouver meilleur marché ?

Mme Lambercy : concernant l'abattage des deux platanes, ce sont des arbres protégés et l'on mentionne dans le rapport que l'on va en remplacer un seul ?

M. Jaton : nous allons remplacer les 2 arbres. Peut-être qu'il y a eu une erreur.

M. Lehmann : concernant ces platanes, je lis dans le rapport que l'on parle de Créabéton et je pense qu'il faut agrandir le périmètre afin de laisser respirer les racines.

M. Jaton : il y a 3 arbres. Un aura un aménagement autour, afin de pouvoir s'asseoir, ceci fourni par Créabéton. Les deux autres arbres sont plantés avec des grilles autour, un peu comme ce qui a été réalisé sur le parking du centre village, et le sol reste perméable.

M. del Boca : quels sont les deux fournisseurs pour le matériel de bureau ?

M. Jaton : nous avons visité Lista office à Lausanne et Ergostyle au Mont.

M. del Boca : j'aimerais signaler que nous disposons sur Saint-Sulpice d'une Société Kaeser-Kraft, qui a un catalogue de plus de 1000 pages avec, entre autres, des chaises de bureau pour CHF 129.-, et il y a des possibilités d'avoir des agencements.

M. Jaton : nous connaissons très bien cette entreprise et nous travaillons avec eux pour des achats courants. Nous leur demanderons un prix comparatif.

M. Chappuis : je suis surpris que l'on achète un système d'impression Ploter, alors que cela ne me semble pas nécessaire.

M. Jaton : à ce jour, nous n'avons pas la possibilité d'imprimer des extraits de plans au-delà de A3 et devons déléguer à l'extérieur. Donc, cet achat nous semble judicieux.

M. Hanlon : je confirme que tous les plans importants pourraient être imprimés par nous-mêmes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 04/16 ;
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 32 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 324'000.- pour l'acquisition du mobilier et des équipements du bâtiment des Crêtes, rue du Centre 60, ainsi que pour les aménagements extérieurs et les frais associés aux déménagements des services ;
- De financer cette dépense par la trésorerie courante ;
- D'amortir cette dépense par le prélèvement sur le fonds de réserve « aménagements généraux », dont le montant ascendait au 31 décembre 2014 à CHF 6'387'252.07.

7. Dépôt du préavis Municipal no 05/16 : «Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, Secteur autoroute/route de la Maladière ».

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Allemann : je voudrais vous rappeler quelque chose qui ne figure pas dans le préavis, c'est que les secteurs, par exemple 1 à 7, sont numérotés sur la base de l'avis du bureau d'ingénieur ; ce n'est pas toujours dans l'ordre des fonctions.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion, Le bureau désignera la commission d'épuration pour traiter cet objet.

8. Dépôt du préavis Municipal no 06/16 : « Nouvelle concession pour la distribution de l'eau ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Lambercy : je lis que pour la facturation des taxes, nous pouvons faire recours dans les 30 jours auprès de la commission chargée des recours d'impôts. S'agit-il du prix de la consommation d'eau ou d'un impôt ?

M. Allemann : il s'agit de taxes et les personnes ont le droit de déposer un recours auprès de notre commission de recours en matière d'impôts. Le prix actuel de l'eau est fixé à env. CHF 1,92 le m3 et le plafond est fixé à CHF 2,20 le m3, mais cela est contrôlé par la surveillance des prix. Ils souhaitent une uniformisation de l'ensemble des concessions pour les 19 communes concernées.

M. Mouvet : je lis à la page 3, que la compétence pour le prix de l'eau est sous la responsabilité de l'organe exécutif et c'est pourquoi la Municipalité de Lausanne fixe ces tarifs. Pour cette nouvelle concession quel est notre choix ?

M. Allemann : il n'y en a pas, il s'agit d'une contrainte.

M. Mouvet : pour information, les taxes sont fonction du diamètre des tuyaux d'entrée et j'ai eu le plaisir, quelques jours avant ce préavis, de recevoir des techniciens du service des eaux de la Ville de Lausanne qui ont spontanément réduit le diamètre de mes tuyaux, afin de réduire le montant de ma taxe.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion, Le bureau désignera la commission d'épuration pour traiter cet objet.

9. Communications des délégués aux conseils intercommunaux.

ARASOL : Mme Froehlich. Il y eu hier soir une séance avec la commission de gestion et le résultat vous sera communiqué lors de notre prochaine séance.

AJESOL : Mme Kaeser-Moser : la prochaine séance est prévue pour mardi prochain et les informations vous seront communiquées lors de la prochaine séance.

Conseil d'établissement de la Plantaz : pas de commentaire

ORPC : pas de commentaire.

PoIOuest : M. Panzera : nous avons passé en revue le rapport de gestion et le 10 mai prochain, nous revoyons les comptes et le 1^{er} juin aura lieu la séance pour l'adoption ou non des comptes 2015. N'oubliez pas de visiter le site internet.

SDOL : pas de commentaire.

APREMADOL : pas de commentaire.

10. Propositions individuelles et divers.

M. Gygax : je remercie la Municipalité concernant la réponse pour le droit de passage, mais qu'en est-il de la date d'usage ?

M. le Syndic : après notre rencontre avec le propriétaire, La Municipalité lui a donné un délai jusqu'à fin août prochain pour libérer le passage sur sa propriété. Il y a des constructions sur cette parcelle et nous devons lui laisser le temps de les déplacer.

M. Dijamatovic : concernant l'avancement du développement durable à Saint-Sulpice, j'ai rencontré à 3 reprises le groupe avec la Municipalité pour partager les analyses respectives dans l'exécutif et les commissions. La prochaine étape reprendra en septembre, afin de travailler avec la nouvelle Municipalité. En résumé, l'analyse est terminée et la prochaine étape sera de définir les priorités.

M. Hanlon : concernant l'arrêt de bus du Bochet, il n'y plus de toit. Avons-nous une date pour cette remise en état ?

M. Jatton : nous avons eu quelques soucis avec les assurances, car cet abri a été détérioré par le chantier d'en face. L'abri est commandé et la livraison est prévue dans 5 à 6 semaines.

M. Walpen : concernant l'heure pour l'assermentation, qu'en est-il ?

M. le Président : 18 h.

M. Walpen : le traditionnel concert du Chœur d'hommes aura lieu le samedi 30 avril à 20h à la Grande salle de Bussigny avec un quatuor de Fribourg.

M. Moser : au sujet des nombreuses constructions que nous avons sur la commune, j'ai constaté souvent que les camions n'ont pas de place pour reculer et sont sur la voie publique sans personnes pour faire la circulation. Je pense que la Municipalité devrait être plus exigeante.

M. Jatton : je suis entièrement d'accord avec vous. La responsabilité de l'entreprise est engagée et encore hier, j'ai dû m'adresser à un responsable de chantier à ce sujet.

M. Mouvet : suite à la réunion publique du 14 avril concernant la présentation des résultats du concours sur la parcelle Pestalozzi, je me pose quelques questions. Environ 400 nouveaux habitants devraient venir s'installer, en plus de ceux du quartier de Champagny et des nouveaux bâtiments de l'Ochettaz, et la principale préoccupation est la nuisance causée par la circulation. Tout le monde veut limiter la circulation, mais chacun aimerait aussi plus de places de parc. Etant donné que la population aura presque doublé en quelques années, nous restons fixés sur 3 entrées, ce qui accentue le trafic sur la rue du Centre. Mon intervention s'inscrit dans une démarche intercommunale pour l'établissement du plan directeur communal, non seulement pour Saint-Sulpice, mais aussi pour Ecublens. La route Cantonale, telle qu'actuelle, n'est pas un pont entre les communes, mais un mur de 1120 m. de long entre le Tir-Fédéral et En Jérusalem, sans accès pour les villageois. Le bus TPM sera déplacé sur la RC, sans arrêt sur 1100 m, car il n'y a pas de traversée. Je souhaiterais que la Municipalité, dans le contexte du Plan directeur communal, arrive à une solution pour qu'un nouveau débouché sur la RC1 puisse être étudié. La collaboration avec Ecublens et le SDOL s'impose. Il faut trouver une solution et il faut de l'audace.

M. Jatton : effectivement, il est indispensable d'aller revoir les auteurs de ce plan de quartier, afin de savoir de quelle façon ils ont perçu tout cela. Nous sommes pris d'un côté par des règlements et par le PGA qui autorise actuellement ce plan de quartier. L'accent a été mis sur les problèmes de circulation et l'on sait que le Chemin de l'Ochettaz est déjà saturé. Le débouché du Chemin de l'Ochettaz sur la Route Cantonale est problématique et il n'est pas possible de le gérer comme un rond-point, afin que les gens venant de Lausanne puissent tourner à gauche et, d'autre part, le service des routes s'oppose fermement à des sorties supplémentaires. Si l'on regarde la sortie du Pâqueret qui était difficile, avec le rond-point c'est maintenant facile. Une deuxième information avec les mesures basées sur les remarques faites, sera annoncée.

M. Allemann : concernant les arrêts de bus, il y a beaucoup de choses qui ne nous enchantent pas, mais le projet a été élaboré il y a bientôt 10 ans. Par contre, il y aura entre le futur rond-point de Champagny et le carrefour de Pré-Fleuri, 3 arrêts de bus. Le 3^{ème} sera en face de l'Ochettaz, avec une traversée piétonne. Il y aura des expropriations.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance à 22h30



Conseil communal

M. Pierre-Yves Brandt

M. Daniel Giroud

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daniel Giroud".